

Lausanne, le 15 DEC. 2022

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

A T T E S T A T I O N

délivrée à l'Association artists in residence air-Montreux, avec siège à Montreux dont le but est le suivant :

« L'association a pour but de sélectionner un artiste, de l'accueillir dans la Vieille Ville de Montreux et de l'accompagner durant son séjour. D'organiser 2 à 3 événements d'échanges avec l'artiste invité, dont une exposition publique dans la Vieille Ville de Montreux vers la fin de son séjour. De permettre à la Vieille Ville de Montreux d'ajouter une facette artistique complémentaire à celles existantes actuellement (Maison Visinand, TAF, Listrik, Carré d'as, Musée, TMR, Conservatoire, Ancienne Poste). »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. **Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2025.**

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste



Lina Moreno
Juriste-fiscaliste